



HAL
open science

Les prairies ne sont pas les parents pauvres de l'élevage.

Pascal P. Carrère

► **To cite this version:**

Pascal P. Carrère. Les prairies ne sont pas les parents pauvres de l'élevage.. La France Agricole, 2013, 3486, pp.1. hal-02641955

HAL Id: hal-02641955

<https://hal.inrae.fr/hal-02641955v1>

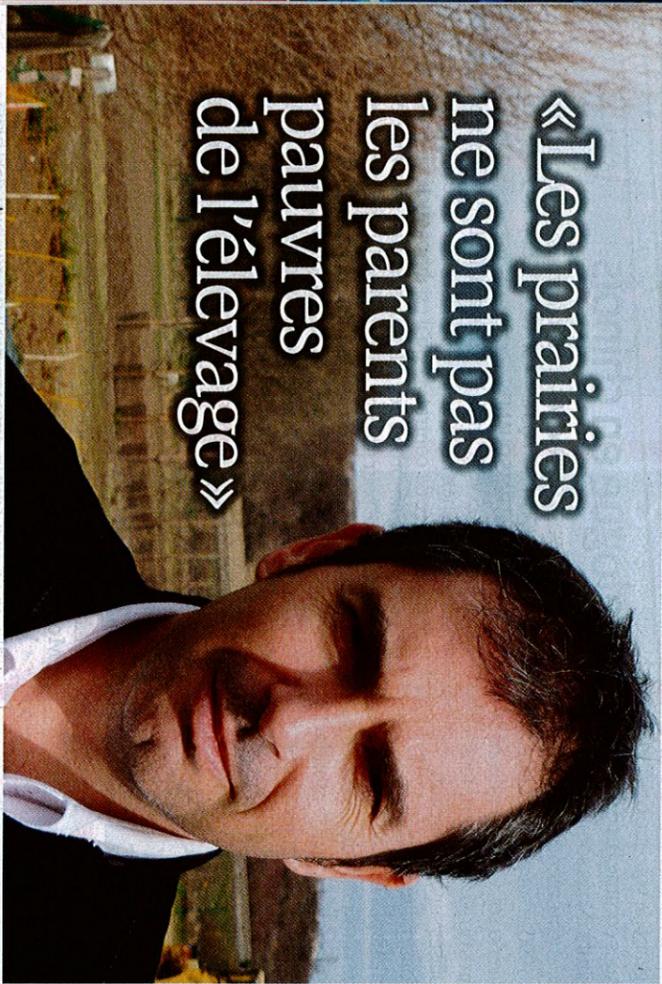
Submitted on 28 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

[L'INVITÉ] Pour Pascal Carrère, agroécologue (1), la biodiversité des prairies est source de services qui assureront la durabilité des systèmes herbagers.

«Les prairies ne sont pas les parents pauvres de l'élevage»



M. ROQUE

«Plus que de l'herbe Les prairies fournissent une grande part de l'énergie et des protéines nécessaires à la production de viande et de lait. Elles abritent aussi une biodiversité végétale, animale et microbienne importante. Elles constituent un élément important des paysages et contribuent fortement à la typicité des territoires.»

Les écosystèmes prairiaux semi-naturels comme les prairies permanentes, les parcours, les estives sont des contributeurs clés pour des ressources génétiques et des services hors production : stockage du carbone, pollinisation, valeur esthétique, services culturels. Des études récentes (2) montrent qu'en s'appuyant sur ce rôle multiple de la biodiversité, les éleveurs concilient les services de production et les bénéfices environnementaux.

«Un rempart face aux aléas Loin d'être les « parents pauvres » des différents

systèmes d'élevage, les systèmes herbagers ont des atouts pour faire face au changement climatique, à la réduction de la biodiversité, aux aléas économiques. Les prairies permanentes réalisent un stockage du carbone au niveau des surfaces forestières. La diversité des types de prairies et des pratiques d'utilisation offre une grande flexibilité d'exploitation. Ce qui rend ces systèmes moins vulnérables aux aléas climatiques et/ou économiques. Leurs ressources génétiques et biologiques peuvent être des supports à des productions de terroir typiques, comme les appellations d'origine contrôlée des fromages et des viandes.

La diminution de la diversité du vivant à l'échelle internationale ainsi que les conséquences du changement climatique conduisent à porter un regard neuf sur les agroécosystèmes prairiaux.

Ces différents services sont la garantie de l'aventir des systèmes d'élevage herbagers, même si un nouveau

modèle de développement durable reste à définir, aussi bien pour les exploitations que pour les territoires. Il faudra valoriser l'ensemble de ces services. L'objectif serait de maintenir l'intégrité écologique de l'agroécosystème existant, en valorisant des synergies entre les services de production et les services environnementaux.

«Socialement désirable

Le développement de ces systèmes autonomes devra répondre à la fois aux enjeux d'un changement global mais aussi aux attentes de la société (en termes d'environnement et de qualité des produits). Mais cela impose un changement de regard de tous les acteurs des territoires. Et les éleveurs seront les pivots de cette prise de conscience.

Propos recueillis par Monique Roque-Marmeys

(1) Directeur de l'unité de recherche sur l'écosystème prairial (Urep) à l'Inra de Clermont-Theix (Puy-de-Dôme).
(2) <http://prairies-accr.net>

LA PRESSE EN PARLE

La créativité des circuits courts

Lundi 6 mai, **La Croix** fait le tour des nouvelles méthodes de vente

des agriculteurs. Que ce soit la vente en gare, en magasins de producteurs, en « drives paysans » ou encore la ruche qui dit « oui » en ville, tous ces modes se développent. En revanche, les 1 600 Amap (soit 60 000 familles) qui ont lancé le mouvement, s'essouffent un peu car leur système est plus exigeant pour les consommateurs entre bénévolat, abonnement et achat non choisi. Au final, seuls 7 % des achats alimentaires des Français se font en circuit court.

Ils voient des moutons partout

Superbe graphique dans **Courrier International** du 2 au 9 mai : dans certains pays, les moutons sont plus nombreux que les hommes. C'est le cas d'abord en Nouvelle-Zélande, avec 31 millions d'ovins pour 4,4 millions d'hommes. Mais aussi en Australie, avec trois moutons par habitant, et en Uruguay, deux par habitant. Le principal pays producteur reste la Chine, avec 135 millions d'ovins, mais le nombre des Chinois est encore plus important !

Reclassement calamiteux pour les ex-Doux

Sur les 782 salariés licenciés par le pôle frais de chez Doux, seuls dix-huit ont retrouvé un CDI, selon **Les Échos** du 4 mai. Aux difficultés liées à cette période de hausse du chômage, s'ajoutent le peu de qualification requis par leur précédent emploi dans les usines agroalimentaires, le manque de formation et la faible mobilité des salariés. Des formations ont été entreprises qui, pour l'instant, ne portent pas de fruits. Seuls cinq projets de création d'entreprise sont en cours.

LOI SUR LA CONSOMMATION Une clause de renégociation des prix en cours d'année

Le projet de loi sur la consommation, présenté le 2 mai par Benoît Hamon, est une bonne nouvelle pour Coop de France et la FNSEA, qui y voient une avancée vers des relations commerciales plus équitables. La loi de modernisation de l'économie (LME), votée en 2008, n'a pas réussi à établir des négociations équilibrées entre fournisseurs et distributeurs.

Ce nouveau projet de loi entend mettre fin à certaines pratiques abusives, voire déloyales, de la grande distribution. Comment ? D'abord en donnant davantage de pouvoir au fournisseur, qui écrira clairement ses prix unitaires et ses conditions générales de vente avant de faire apparaître les réductions qu'il consent. Ensuite, en insérant



PH. ROY

une clause obligatoire de renégociation des prix dès lors que le contrat de vente porte sur plus de trois mois : en cas de variation significative des cours de matières premières, sur la ba-

Semences Vers une simplification de la commercialisation

La Commission européenne a proposé, le 6 mai, de simplifier les règles de commercialisation des semences pour une entrée en vigueur en 2016. Le processus d'enregistrement au catalogue officiel européen devrait être harmonisé et accéléré. Les anciennes variétés traditionnelles et les semences ne répondant pas à la définition d'une variété auront également des « règles d'enregistrement allégées ».

Artificialisation des sols Un projet de loi d'ici l'été

La ministre du Logement, Cécile Duflet, a proposé le 2 mai un texte permettant au gouvernement de prendre des décisions rapides en matière de densification des zones urbaines, sans discussions préalables avec les parlementaires. Ces mesures seront



PH. GLEIZES

complétées par un projet de loi « urbanisme et aménagement » que la ministre présentera avant l'été. Un volet important concernera la préservation du foncier : élargissement du champ d'action des commissions départementales de consommation d'espaces agricoles, suppression du coefficient d'occupation des sols (COS), transfert du PLU à l'échelle intercommunale ou encore renforcement de l'impossibilité de construire en zones naturelles et agricoles.